

Règlement フランス語 Terakoya のきまり

Les absences

Dans le cas d'empêchement ou de maladie, il est possible de demander un cours de remplacement. Pour ce faire, merci de remplir le formulaire en ligne sur le site de l'école au plus tard à 20h la veille du cours. Au-delà, le cours sera facturé à 100%, sans possibilité de remplacement. Le cours de remplacement doit se faire dans les 3 mois suivant l'absence. Si vous choisissez une colonie, prévoyez un supplément de 1,155 yens.

Les frais de cours

Le droit d'entrée : 5,500 yens, les frais annuels : 5,500 yens

23,100 yens par mois par retrait automatique à la fin du mois précédent.

La présence aux 4 cours est obligatoire. La participation partielle ou sélective n'est pas possible. Certains mois comportent 3,4 ou 5 semaines, mais il y a en tout 48 semaines de cours dans l'année.

Cours d'essai : Sont facturés les frais d'un seul cours.

L'arrêt des cours

Si vous souhaitez arrêter d'étudier à nos côtés, nous vous demandons de nous remettre un formulaire de préavis d'arrêt des cours jusqu'au 25 du mois. Ainsi, l'arrêt effectif des cours sera le dernier jour du mois suivant le dépôt du formulaire. Si vous dépassez le 25 du mois, l'arrêt effectif sera à la fin du deuxième mois suivant.

(Par exemple : si vous déposez votre préavis de départ entre le 26 mars et le 25 avril, les cours s'arrêteront à la fin du mois de mai)

欠席について：病気等でご欠席なさる場合には、授業開催日の前日**20時**までに、当校サイト所定のフォームにご記入の上ご送信下さい。その場合に限りお振り替えが可能です。ただし、原則として、お振替えの期限はご欠席の日から起算して**3ヶ月**以内です。授業前日 **20時**以降のご連絡の場合はお振り替えできません。振替先や日程についてはご相談ください。コロニーへのお振替の場合、授業料の差額**1,155円**のご負担をお願い致します。

入会金および授業料について：ご入会にあたり必要となる諸費用は、入会金 **5,500円**、及び年会費 **5,500円**です。授業料は、月額 **23,100円**/4回です。授業料は、みずほ銀行の口座振替にて毎月**26日**にお引き落としとなりますので、入会時にお手続き下さい。月4回の全授業へのご参加が原則で、部分的な参加はできません。月により授業回数は変動しますが、年間**48回**の授業を確保しております。体験レッスンは1回分の授業料でご参加いただけます。

退会について：退会なさる場合には、当校所定の退会届を書面にて、退会希望日の前月**25日**までにご提出下さい。**25日**を過ぎた場合、退会申請日の翌翌月末日となります。(例：3月**26日**から4月**25日**までのお届けの場合、翌5月末での退会が可能です。)退会日は月末のみとなります。